

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « TRANSITION ENERGETIQUE QUELLES ACTIONS ET QUELLE COMMUNICATION POUR PORRENTRUY ? » (N° 1215) (PS-LES VERTS)

Séance du 17 novembre 2022

Point n° 6

Quelles actions le Conseil municipal compte mettre en place en vue de la crise énergétique à venir ?

La cellule OrCoC (organisation communale en cas de catastrophe) a été activée par le Conseil municipal pour prévoir les actions nécessaires en cas de contingentement de l'électricité puis de délestage. Le travail s'effectue en partenariat étroit avec les instances cantonales pour effectuer des mesures coordonnées sur l'ensemble du canton.

La Municipalité a effectivement prévu des mesures concernant son organisation propre. Réduction de l'éclairage public, de l'éclairage de mise en évidence des bâtiments, température réduite dans les bâtiments, réduction de l'éclairage dans les bâtiments, etc.

Des incitations de modifications comportementales seront aussi adressées au personnel communal en lien avec leur activité professionnelle.

Des actions spéciales avec subventionnement de la Municipalité sont aussi en préparation pour les commerçants, propriétaires et citoyens.

Quelle est la communication prévue en termes de moyens et de planification temporelle ?

La population a été ou sera informée sur les économies d'énergie que chacun peut effectuer au travers d'un tout ménage, en complément des moyens de communications usuels que sont le site internet et les réseaux sociaux. Une communication sur les médias pourrait semer le trouble avec la très bonne communication fédérale qui génère déjà des effets positifs.

L'ensemble a été mis en œuvre ou le sera d'ici la fin de l'année en fonction du temps de mise en œuvre de chaque action, considérant qu'elles sont des priorités.

Le 31 octobre 2022

Le Conseil municipal